



« Il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le ventre » : la politique gambienne de la petite enfance

Le Gouvernement gambien, dans sa Politique nationale de l'éducation pour 2004-2015¹, annonçait son plan de créer, dans l'enceinte des écoles primaires des zones les plus défavorisées, des centres de développement de la petite enfance (DPE) destinés aux enfants de 3 à 6 ans. Ce plan vise à optimiser l'utilisation des infrastructures scolaires et ressources en personnel éducatif existantes au profit de la petite enfance. Pour en savoir davantage sur les efforts que déploie le pays pour mettre en œuvre une politique viable de la petite enfance, un entretien avec M. Momodou Sanneh, directeur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire au Ministère de l'éducation, et M. Alieu Badara Senghore, directeur du Gambia College, a été organisé. Cet entretien a été conduit par M^{me} Soo-Hyang Choi, de l'UNESCO, à Paris, qui en a sélectionné les extraits qu'on lira ci-après.

Nous présenterons tout d'abord un profil de la protection et de l'éducation de la petite enfance en Gambie : Depuis 2003, ce domaine d'action est globalement désigné sous le nom de « Développement intégré de la petite enfance » (DIPE). Les principaux services couverts par cette appellation sont les centres de développement de la petite enfance (DPE), qui reçoivent les enfants de 3 à 6 ans, et les dispensaires et crèches ou garderies² qui accueillent les enfants de 0 à 2 ans. Le Ministère de l'éducation fournit une assistance technique aux centres de DPE, tandis que les crèches et garderies sont financées par le Ministère du développement communautaire et les dispensaires par le Ministère de la santé et des affaires sociales. Mais la responsabilité administrative et la politique générale du DIPE relèvent du Ministère des collectivités locales, qui coiffe un groupe de travail national multisectoriel. La petite enfance n'est pas concernée par le système d'éducation de base, qui comprend l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire et s'adresse aux enfants âgés de 7 à 15 ans³. On ne dispose pas de chiffres officiels, mais presque tous les services destinés à la petite enfance sont privés. En 2002, le taux brut d'inscription dans les structures d'éducation préprimaire était de 20 %, taux que le gouvernement entend accroître de 50 % d'ici à 2015. Les enfants entrent à l'école primaire à l'âge de 7 ans. En 2003, le revenu national brut par habitant, exprimé en parité de pouvoir d'achat, était en Gambie de 1.740 dollars.

Choi : Pouvez-vous nous dire comment l'idée vous est venue d'ouvrir des centres de DPE dans les écoles primaires ?

Sanneh : Nous avons pensé que c'était le meilleur moyen d'offrir aux jeunes enfants les plus défavorisés certaines activités d'éveil. En effet, même les communautés les plus défavorisées disposent d'au moins une école. Il nous a semblé plus réaliste de mettre à profit cette structure déjà existante que d'essayer de créer une nouvelle structure séparée pour la petite enfance.

¹ Approuvée par le Cabinet, cette politique devrait être soumise à l'Assemblée nationale pour ratification en 2006.

² Il existe aussi des services de garderie privés accueillant les enfants de plus de 2 ans.

³ La politique de l'éducation pour 2004-2015 propose de rendre obligatoire l'éducation de base. Actuellement, seul l'enseignement primaire, qui s'adresse aux enfants de 7 à 12 ans, est obligatoire et gratuit.

C : Cette politique représente-t-elle la stratégie choisie par le gouvernement pour son action en faveur des pauvres ?

S : Il s'agit là d'une politique en faveur des plus pauvres. Dans le cas des zones moins démunies mais néanmoins pauvres, où il existe, sous une forme ou une autre, des services non publics payants, nous nous efforçons de garantir la qualité des services en formant les enseignants⁴.

C : À quels groupes d'âge les centres de développement de la petite enfance sont-ils destinés ?

S : Aux enfants de 3 à 6 ans.

C : Les centres de DPE sont-ils axés sur l'éducation préprimaire, en vue de préparer les enfants à l'enseignement scolaire ?

S : Non. Comme leur nom l'indique, ces centres sont axés sur le développement de l'enfant, pas sur son éducation ou sa scolarisation. Nous ne parlons même plus d'établissements « préscolaires » (preschools)⁵ depuis que nous avons adopté en 2003 le cadre intégré multisectoriel en faveur de la petite enfance⁶.

C : Lorsque la petite enfance est incluse dans le système d'éducation formelle, la question de savoir si l'éducation dispensée à ce niveau ne devrait pas avoir un caractère universel est souvent débattue. L'idée d'universaliser ainsi une année d'éducation de la petite enfance n'a-t-elle pas été envisagée ?

S : Si. Nous avons examiné la possibilité d'abaisser à 6 ans l'âge d'entrée à l'école primaire, en rendant ainsi l'enseignement scolaire universel dès cet âge. Mais d'après les projections, en l'absence d'une aide extérieure, ce serait trop coûteux pour l'État. L'idée a été abandonnée en raison du problème de viabilité qu'elle posait.

C : J'imagine que le projet du secteur de l'éducation de porter à neuf années la durée de la scolarité obligatoire gratuite - qui est actuellement de six années -, est un autre facteur qui a dû décourager l'universalisation de l'éducation au niveau de la petite enfance.

S : C'est exact. Le secteur avait clairement déterminé ses priorités mais, pleinement convaincu de l'importance de la petite enfance, il s'est efforcé de trouver une solution de rechange pour la favoriser. Cette solution a consisté à créer des centres de DPE au sein des établissements primaires.

C : Si cette solution a été jugée moins coûteuse, d'où sont censées venir les économies escomptées ?

S : Le mot centre évoque peut-être dans l'esprit des gens un bâtiment, mais en fait les centres de DPE que nous essayons d'ouvrir ressemblent plutôt à des aires de jeux, dotées d'abris

⁴ Le Gambia College, seul établissement de formation des maîtres existant dans le pays, prévoit de mettre en place une formation destinée aux éducateurs de la petite enfance qui travaillent pour des services privés, 90 % de ces services recevant des enfants pauvres, mais pas les plus pauvres. Cette formation, qui sera payante, et la création de centres de développement de la petite enfance dans les zones les plus pauvres sont deux axes importants de l'action du pays en faveur des pauvres dans le domaine de la petite enfance.

⁵ C'est là la politique officielle, mais en réalité on continue d'appeler *preschools* les centres de développement de la petite enfance.

⁶ Tous les secteurs concernés du gouvernement ont participé à l'élaboration de ce cadre d'action et prennent part à sa mise en œuvre. À l'intérieur de ce cadre général, les différents secteurs arrêtent leur propre politique concernant les services dont ils sont responsables.

offerts et installés par la communauté. Il y a donc une économie au niveau de la construction des infrastructures.

C : Mais même dans un simple abri, pour avoir un programme d'activités il faut du matériel et surtout des enseignants qualifiés.

S : Comme nous n'avons pas encore de curriculum pour les centres de DPE⁷, ces centres fonctionneront surtout, pour le moment, comme des espaces de jeux, sans programme fixe, les enseignants étant davantage chargés de garder les enfants que de les instruire.

C : Où trouverez-vous les enseignants ?

Senghore : Nous avons institué un cadre de formation polyvalente des maîtres, au titre duquel les enseignants du primaire seront désormais agréés par le gouvernement pour enseigner aussi aux jeunes enfants. Lorsque le plan sera approuvé et mis en œuvre, chaque directeur d'école affectera l'un de ces enseignants polyvalents au nouveau centre de DPE⁸.

C : C'est un moyen stratégique de garantir à chaque centre de DPE au minimum un enseignant rémunéré et formé par les pouvoirs publics mais, pour que ce soit possible, chaque école primaire devra se priver d'un enseignant au profit du centre ouvert en son sein.

Sanneh : Dans l'absolu, c'est vrai. Aussi le gouvernement prévoit-il de recruter davantage d'enseignants du primaire. Mais nous avons calculé que ce sera tout de même plus rentable que de recruter des spécialistes de la petite enfance pour répondre aux besoins en personnel destiné à cette tranche d'âge.

C : En Gambie, le taux net de scolarisation dans le primaire n'est que de 73 % (pour 2001-2002), alors qu'il est urgent d'universaliser l'éducation à ce niveau. Les écoles ont-elles bien accueilli le fait de se voir confier la responsabilité des centres de DPE ?

S : Oui, très bien, parce qu'elles ont estimé que cela augmenterait certainement la scolarisation au niveau du primaire, ainsi que le rendement interne.

C : Et qu'en a-t-il été des acteurs de l'éducation de la petite enfance ? Comment ont-ils réagi ?

S : Ceux qui s'inquiétaient du faible taux de participation à l'éducation de la petite enfance, juste 20 %, ont bien accueilli cette idée, qui constituait à leurs yeux un moyen viable d'atteindre l'objectif des pouvoirs publics - accroître ce taux de 50 % d'ici à 2015 -, surtout pour ce qui est des plus défavorisés. L'idée a été perçue comme un signe sans ambiguïté de l'investissement et de l'engagement du gouvernement dans la fourniture de services en faveur de la petite enfance.

C : Ce lien étroit entre le centre de DPE et l'école primaire est-il de nature à procurer des avantages particuliers aux enfants ?

S : Oui. Bien que l'éducation préscolaire ne fasse actuellement pas partie de la scolarité gratuite et obligatoire, les enfants de communautés démunies fréquentant des centres publics de DPE seront accueillis gratuitement. Ils recevront aussi des repas gratuits, comme les élèves du primaire.

C : Y a-t-il eu des réactions négatives ?

S : Non, il n'y a pas eu de réactions négatives, mais la langue d'enseignement a fait débat. Les parents souhaitent que les centres de DPE utilisent l'anglais, qui est la langue d'enseignement à l'école⁹, mais le gouvernement était partisan d'employer dans ces centres les langues maternelles locales,

pensant que ce serait pédagogiquement plus efficace. C'est finalement cette position qui a prévalu.

C : Quand les activités d'éveil de la petite enfance précèdent de peu le début de l'éducation formelle, ne risquent-elles pas de prendre un caractère scolaire, de devenir une sorte d'enseignement primaire précoce ? Quelles dispositions comptez-vous prendre pour éviter cet écueil ?

S : Les systèmes de contrôle de qualité qui sont en place pour l'enseignement primaire¹⁰ seront utilisés pour le suivi des centres de DPE. Les communautés, les parents ainsi que des inspecteurs spécialisés seront formés à clairement distinguer entre l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire et seront mobilisés au niveau des communautés de base et au niveau du système pour s'assurer que les activités d'éveil de la petite enfance ne tournent pas à un pré-enseignement primaire.

C : Que prévoyez-vous pour les enfants de 0 à 2 ans ?

S : Ces enfants sont pris en charge par d'autres secteurs, et le secteur de l'éducation ne prévoit pas de s'en occuper.

C : L'éducation parentale est-elle pour eux la principale forme d'éducation ?

S : Oui, mais l'éducation parentale est aussi une composante importante sur laquelle l'accent est mis dans tous les services fournis par tous les acteurs du cadre multisectoriel, y compris le secteur de l'éducation.

C : Pensez-vous qu'il faudrait que le secteur de l'éducation s'occupe aussi des enfants plus jeunes ?

S : Ce serait l'idéal mais, étant donné les ressources dont ce secteur dispose, ce n'est pas possible, du moins pour le moment. Il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le ventre. Nous avons décidé de prendre en charge les enfants de 3 à 6 ans ; notre priorité est maintenant d'assumer cette responsabilité de notre mieux.

C : Quel conseil pourriez-vous donner à d'autres pays ?

Sanneh et Senghore : Une approche intégrée, selon laquelle plusieurs secteurs différents unissent et conjuguent leurs forces à l'intérieur d'un cadre commun, peut constituer une bonne stratégie pour tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles dans le pays. En Gambie, grâce à une telle approche, les différents secteurs s'occupent chacun de certains groupes d'âge relevant de leur mandat propre, mais de manière coordonnée.

Soo-Hyang Choi

Secteur de l'éducation

UNESCO, Paris

Pour d'autres numéros de cette série, veuillez cliquer sur : <http://www.unesco.org/education/earlychildhood/brief>
Pour adresser vos commentaires et demandes de renseignements, veuillez contacter la *Division de l'éducation de base, UNESCO*
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France
☎ 33 1 45 68 08 12, fax: 33 1 45 68 56 26, earlychildhood@unesco.org

⁷ Le Ministère de l'éducation y travaille en collaboration avec l'UNICEF.

⁸ Toutefois, le gouvernement prévoit de mettre en place parallèlement un programme autonome de formation des enseignants de la petite enfance travaillant dans le secteur privé. Ce programme pilote servira de référence pour une professionnalisation accrue de la formation des enseignants de la petite enfance, qui sera assortie d'une échelle de qualifications.

⁹ L'anglais n'est pas utilisé comme langue d'enseignement mais c'est une matière enseignée dès la première année du primaire.

¹⁰ Il en existe deux. Selon le premier système, intitulé *Participatory Performance Monitoring* (Contrôle de performance participatif), les membres de la communauté et les parents peuvent venir librement dans les écoles examiner la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Selon l'autre, le *Cluster Monitors System* (Système de contrôleurs chargés d'un groupe d'écoles), l'inspection d'un groupe de quatre ou cinq écoles est confiée à un contrôleur qui suit le déroulement des processus d'enseignement et d'apprentissage.